

La POE

Préparation Opérationnelle à l'Emploi

Description

La POE est un dispositif réservé aux demandeurs d'emploi inscrits qui ont besoin d'une formation pour accéder à une poste correspondant à une offre de Pôle Emploi.

Une convention est signée par Pôle Emploi, l'entreprise concernée qui a déposé au préalable une offre d'emploi auprès de Pôle Emploi et l'OPCA référent qui définit les objectifs de la formation, son contenu, sa durée, les modalités de financement et l'embauche qui en découle. Ce dispositif est ouvert à tous les métiers.

Public concerné

- Les demandeurs d'emploi inscrits (DDE) exclusivement, indemnisés ou non.

Objectif

Faciliter le retour à l'emploi :

- Le Pôle Emploi ne pouvant pas prendre en charge la totalité du coût d'une formation, le dispositif POE permet aux demandeurs d'emploi d'obtenir d'autres sources de financement (OPCA...)
- Conclusion d'un contrat avec l'employeur concerné après la formation (contrat de professionnalisation, CDI, CDD d'au moins 12 mois)
- En cas de non conclusion de contrat, mise en place d'un accompagnement pour réorienter le demandeur d'emploi.

Conditions

- Etre un demandeur d'emploi inscrit susceptible d'occuper un emploi correspondant à une offre identifiée par Pôle Emploi et déposée par une entreprise,
- Etre volontaire et/ou présélectionné par Pôle Emploi et le choix final appartient au futur employeur
- Formation d'une durée **maximum** de 400 heures
- Mis en œuvre dans le cadre d'actions individuelles ou collectives

Remarques

- Les OPCA pourront bénéficier de financements supplémentaires auprès du **Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP)**
- Ces actions pourront faire l'objet de cofinancements : Pôle Emploi, Région, Fond social européen...
- En aucun cas, le financement pour la prise en charge des coûts sera utilisé pour les frais annexes (indemnités ou allocations perçues par les personnes concernées)
- Au cours de la formation les DDE ont le statut de stagiaire